

Séance du 17 novembre 2025

Le dix-sept novembre Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués 7 novembre 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire, /
MÉE	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
MÉRAL	GENDRY Daniel, titulaire
NIAFLES	RESTIF Vincent, titulaire
POMMERIEUX	LEFÈVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
QUELAINES ST GAULT	GAULTIER Patrick, LIVENAIS Norbert, titulaires
RENAZÉ	BARBÉ Béatrice, titulaire
SENONNES	CLAVREUL Yannick, titulaire
SIMPLÉ	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST AIGNAN S/ROË	GAUCHER Olivier, titulaire
ST ERBLON	BOURBON Aristide, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	GILLES Pierrick, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	BEUCHER Clément, titulaire
ST POIX	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	MADIOT Isabelle, suppléante
ST SATURNIN DU LIMET	

Étaient excusés : BAHIER Alain (Mée), BEDOUET Gérard (Saint-Saturnin-du-Limet), LÉPICIER René-Marc (Congrier), de GUÉBRIANT Bertrand (Craon), PELLUAU Philippe (Renazé), CHAZÉ Monique (Craon), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), VALLÉE Jacky (Chérancé), MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), BÉZIER Florence (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), BALOCHE Dorinne (Renazé).

Étaient absents : DALIFARD Alexia (Ballots), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

LÉPICIER René-Marc a donné pouvoir à TISON Hervé
 CHAZÉ Monique a donné pouvoir à LANVIERGE Quentin
 BÉZIER Florence a donné pouvoir à RADÉ Maurice

de GUÉBRIANT Bertrand a donné pouvoir à GUIARD Philippe
 MARTIN-FERRÉ Nadine a donné pouvoir à BARBÉ Béatrice
 BALOCHE Dorinne a donné pouvoir à GAULTIER Patrick

Secrétaire de Séance : Élu M. Thierry JULIOT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-11/156 : FINANCES

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 17 novembre 2025

OBJET 2025-11/156 : FINANCES

ADMISSIONS EN NON-VALEURS – CRÉANCES ÉTEINTES

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances-Marchés Publics, expose au Conseil communautaire que la Trésorerie de Château-Gontier-sur-Mayenne a présenté des situations de produits irrécouvrables pour différents budgets qui se présentent comme suit :

BUDGET	OBJET	MONTANT	MOTIF	TYPE ADMISSION	COMPTE
70000	Loyer	6 373,93 €	SURENDETTEMENT	Créances éteintes	6542
70020	EAU	1 415,63 €	SURENDETTEMENT	Créances éteintes	6542
70020	EAU	3 115,83 €	SURENDETTEMENT	Créances éteintes	6542
70003	Loyer	1 843,07 €	INSUFFISANCE D'ACTIFS	Créances éteintes	6542
70020	EAU	1 232,16 €	RETABLISSEMENT PERSONNEL	Créances éteintes	6542
70020	EAU	10 814,32 €	POURSUITE SANS EFFET	Admissions en non valeur	6541
70000	DIVERS	1 350,97 €	POURSUITE SANS EFFET	Admissions en non valeur	6541
	total	26 145,91 €			

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 42

Votants : 48 (par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (48 votants)

- ⇒ **DÉCIDE** de procéder aux différentes admissions en non-valeur ou créances éteintes telles que présentées ci-dessus,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à procéder aux écritures comptables nécessaires.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 25 novembre 2025*

Pour extrait conforme
Le Président

Christophe LANGOUËT

COMMUNAUTE de COMMUNES
du PAYS de CRAON

Le secrétaire général

COMMUNAUTE de COMMUNES
du PAYS de CRAON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur **Thierry JULIOT**

053-200048551-20251117-DELIB202511156-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025
Affichage : 27/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

